



## FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

### LIGUE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ASA Morvan,  
1 rue des Pierres,  
71400 AUTUN

[contact@asamorvan.com](mailto:contact@asamorvan.com)

Visa FFSA



Visa Ligue BFC



## AUTUN les 21, 22 et 23 AOÛT 2020

# 9e RALLYE VHC D'AUTUN SUD-MORVAN

**REGLEMENT PARTICULIER  
CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC  
COUPE DE FRANCE VHC**

**Rallye Véhicules Historiques de Compétition  
à Participation Etrangère Autorisée**

**Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes,  
les règles spécifiques des rallyes du Championnat de France VHC et de la Coupe de France V.H.C.**

**PROGRAMME et HORAIRES Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement : voir règlement Rallye National. standard de la FFSA ou se reporter au règlement du 49<sup>e</sup> Rallye d'Autun Sud Morvan National. ARTICLE 1 : ORGANISATION**

**DEFINITION :**

L'Association Sportive Automobile Morvan organise les 21, 22 et 23 août 2020, en qualité d'organisateur administratif, le :

**9<sup>e</sup> Rallye VHC PEA d'Autun Sud-Morvan**

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation N° : 243 du 06/04/20

ainsi que de la LSA Bourgogne Franche-Comté le N° : 36 du 04 /04 / 2020

**1. OFFICIELS :**

Directeur de Course VHC :	DAUBIGNE Jannick	Licence N° 6560
Président du Collège VHC :	ROSSI Alain	Licence N° 5565
Membres du Collège VHC :	NOMBLLOT Jacky	Licence N° 5565
	LEGIOT Gérard	Licence N° 3293
Commissaire Technique délégué Championnat de France VHC :	POTTIER Bernard	Licence N° 5010
Commissaires Techniques VHC :	PERROT Christian	Licence N°12848
Commissaire Technique VHC et VHRS :	LEGRAND Jean Paul	Licence N° 37568
Chargés des Relations Concurrents VHC :	FREVILLE Françoise	Licence N° 111134
	WASSEF Damienne	Licence N° 163736

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les éventuels additifs sont juges de faits.

**1.2 ELIGIBILITE**

Le rallye compte pour :

- Le Championnat de France des rallyes VHC
- La Coupe de France des rallyes VHC Coef 2
- Le Challenge de la Ligue de Sport Auto Bourgogne Franche-Comté

**1.3 VERIFICATIONS**

**1.3.1 Des pré-vérifications administratives** seront effectuées les jours de reconnaissances (Remise du road-book) au siège de l'ASA Morvan (1 rue des pierres à AUTUN).

**A cette occasion, l'équipage devra présenter les originaux et fournir les photocopies des documents suivants :**

- Permis de conduire (pilote et copilote).
- Licences (pilote et copilote).

**La présentation au CH d'entrée des contrôles techniques de ces documents (originaux) sera obligatoire pour prendre le départ du rallye.**

- Première page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Première page du passeport technique.
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

**A l'issu de ces pré-vérifications, il vous sera remis (droits d'engagement acquittés) :**

**Le road-book, les plaques rallye, les panneaux de portière, l'ensemble des auto-collants, le N° de reconnaissance, le sticker d'accès au shakedown (pour les inscrits).**

**Il y aura une liste horaire pour les convocations VHC non confondue avec le moderne**

**1.3.2** Le vendredi 23 août les vérifications administratives complémentaires et techniques auront lieu de 16h à 22h30 au Parc des Expos l'Eduen (voir plans sur le site). Les horaires de convocations seront diffusés sur le site internet de l'ASA Morvan <https://asamorvan.com>

Le respect des horaires est impératif, pas de pointage en avance ou en retard, sous peine des pénalités prévues dans l'article 1.3.1 du règlement standard des rallyes.

Les vérifications finales auront lieu au parc des expos l'Eduen à Autun. Prix de la main d'œuvre 60€ TTC/heure.

Conformément à la réglementation générale l'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auront pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée :

30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus, avant le rallye, et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**ARTICLE 2 : ASSURANCES**      Conforme  
au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 3 : CONCURRENTS et PILOTES**

**3.1 Demande d'Engagement-inscription.**

**3.1.1** Les pilotes devront envoyer un bulletin d'engagement dûment complété, accompagné du chèque de participation à l'ordre de **ASA Morvan, avant le lundi 17 août 2020 à minuit au plus tard (cachet de la poste faisant foi).**

**Joindre la photocopie de la première page du PTH ou du passeport 3-volets « Classic »**

La liste des concurrents régulièrement engagés sera publiée sur le site internet de l'ASA Morvan au fur et à mesure des réceptions ou au plus tard le lundi 17 août. Cette liste sera accompagnée des horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

**3.1.2** Le nombre **total** d'engagés est limité à 160 voitures.(National + VHC + VHRS)

**3.1.3** Les droits d'engagement sont fixés : (système de tracking VDS Racing inclus)

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 545 €
- Pour les équipages de l'ASA Morvan avec publicité : 495 € si 1 licencié ASA Morvan  
: 475 € si 2 licenciés ASA Morvan
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1090 €

**Chèque libellé à l'ordre de : Asa Morvan**

**3.1.4** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.3** Ordre de Départ

Conforme aux règles spécifiques rallye VHC

Les concurrents du rallye VHC partiront devant les concurrents du rallye national.

Pour la 1ère étape, le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros eux-mêmes établis par l'organisation. Pour la 2ème étape, l'ordre des départs sera celui du classement provisoire **par liste**, hors pénalités routières Dans chacune des listes (**comme pour la première étape**), à l'issue de la dernière ES courue de la 1ère étape, avec possibilité de reclassement des pilotes acceptés en « Nouveau départ » par le collège des commissaires sportifs.

## **ARTICLE 4P : VOITURES et ÉQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **4.1 Voitures autorisées**

Conforme aux Règles Spécifiques VHC et Championnat de France des Rallyes VHC

- Sont autorisées les voitures à définition routière titulaires d'un passeport technique historique (PTH FIA, ou PTN FFSA), des annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E,F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2, de 1947 à 1990
- Sont admises (dans un classement séparé) les voitures du Groupe Classic de avec le passeport 3-volets et la fiche d'homologation de la voiture.

#### **4.1.3 Pneumatiques:**

Conforme à la réglementation de l'utilisation des pneumatiques dans les rallyes V.H.C F.F.S.A.

Rappel : Article 6.4.7 de la réglementation des rallyes. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités : 1ère infraction : 1 minute de pénalité

2ème infraction : disqualification

### **4.3 ASSISTANCE :**

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance se fera exclusivement dans le parc d'assistance prévu à cet effet et situé à Autun au Parc des Expos l'Eduen. Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans les parcs. Le véhicule d'assistance sera identifié par un autocollant obligatoirement collé et visible.

La surface par concurrent est calculée pour 50m<sup>2</sup> par voiture ou 90m<sup>2</sup> pour 2 voitures, conformément au §4.3 de la réglementation. Une surface supplémentaire sera autorisée moyennant le paiement d'une somme de 12€ du m<sup>2</sup>.

Toute opération promotionnelle ou de communication autre que celle prévue par l'organisation est interdite dans les parcs du Rallye d'Autun Sud-Morvan.

Dans les parcs d'assistance il est obligatoire:

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.

Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte des différents parcs.

Parc dédicaces de Moux en Morvan:

Le parc de dédicaces sera prévu à Moux en Morvan, comme précisé dans le carnet d'itinéraire.

### **4.5 ECHAPPEMENT**

Conforme à la réglementation standard.

## **ARTICLE 5 : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1 : Identification des voitures**

Conformément aux dispositions sur l'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012), les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées deux numéros adhésifs nommés « plaques d'identification (210 x 140mm) », pour l'un centré en lieu et place de la plaque d'immatriculation arrière ou sur la plaque occultée par un ruban adhésif noir, pour l'autre sur le pare-brise à 11cm de la limite haute pare-brise/pavillon et contre le montant droit du pare-brise. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110mm) à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer un sticker promotionnel. Le numéro de la plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

### **5.2 : Publicité**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6 : SITES et INFRASTRUCTURES

### 6.1 DESCRIPTION

Départ et Arrivée du rallye : Parc des Expos de l'Eduen, route de Chalon, 71400 Autun.  
Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2020 représente un parcours total de **436 Kms**.

Il est organisé en 2 étapes,

**1ère étape le samedi 22 août de 2 section (6 ES)**

**2e étape le dimanche 23 août de 2 section (6 ES)**

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **162.8 Kms**.

Les épreuves spéciales sont :

#### Samedi 22 août

- Sommant - Cussy - Lucenay ES 1/4 : 9.6 kms x 2 = 19,2 kms
- Chissey - Cussy - Ménessaire - Moux ES 2/5 : 17.6 kms x 2 = 35.2 kms - Lucenay - Villier en Morvan - Savilly ES 3/6 : 13.5 kms x 2 = 27 kms

#### Dimanche 23 août

- Sommant - Cussy - Lucenay ES 7/10 : 9.6 kms x 2 = 19.2 kms
- Chissey - Cussy - Ménessaire - Moux ES 8/11 : 17.6 kms x 2 = 35.2 kms
- Lucenay - Villier en Morvan - Savilly ES 9/12 : 13,5 kms x 2 = 27 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » du road book, il pourra être consultable au préalable sur le site internet de l'Asa Morvan : <https://asamorvan.com>

6.2

**Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes**  
**RECONNAISSANCES** Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant les reconnaissances des panneaux seront placés sur les épreuves spéciales, panneaux qu'il conviendra de respecter, ainsi que les contrôles de passage.

#### **3 passages par ES maximum**

**6.2.1** Les reconnaissances ne sont autorisées qu'aux dates et horaires suivants :

Date et horaires de reconnaissances

Samedi 15 août 2020	(8h à 19h00)
Dimanche 16 août 2020	(8h à 19h00)
Vendredi 21 août 2020	(8h à 19h00)

Distribution du carnet d'itinéraire (Road book)

**A prise du road book, prévoir la remise de la fiche speaker complétée**

**Le carnet d'itinéraire, vérifications administratives, retrait des documents seront distribués aux jours et heures suivants :**

Samedi 15 août 2020	07h00-17h00	: ASA Morvan 1, rue des pierres à Autun
Dimanche 16 août 2020	07h00-17h00	: ASA Morvan 1, rue des pierres à Autun
Vendredi 21 août 2020	07h00-12h00	: ASA Morvan 1, rue des pierres à Autun
	14h00-16h00	: Parc des exposition l'Eduen à Autun

## ARTICLE 7 : DEROULEMENT du RALLYE

Identique au

Règlement du 49<sup>e</sup> Rallye National d'Autun Sud Morvan.

### 7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au Règlement Standard FFSA

**ARTICLE 8 RECLAMATIONS - APPELS** Conforme au règlement standard FFSA 2020

## **ARTICLE 9 : CLASSEMENTS**

Conforme aux Règlements des Championnat de France VHC 2020 et Coupe de France VHC 2020

: A l'issue de chaque rallye **trois** classements distincts seront établis :

- 1 classement pour les périodes E à I
- 1 classement pour les périodes J
- 1 classement pour les Classic

9.1P : Championnat Pilotes

9.2P : Points Bonus

9.3P : Classements Classes et Groupes

9.4P : Classement Copilotes

- Challenge Petites Cylindrées

- Classic de Compétition (classement séparé)

## **ARTICLE 10 : PRIX et COUPES**

**10.1 Remise des prix** : 30' maximum après l'affichage officiel définitif du classement par le collège des Commissaires Sportifs, sur le podium si la météo le permet.

Tous les équipages classés seront récompensés par des coupes ou des trophées.

Nota : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, aucun classement papier ne sera distribué lors de la remise des prix. Les classements seront disponibles sur le site internet de l'ASA Morvan : <https://asamorvan.com>